

Supports Electroniques

Supports des titres de transport électroniques achetés via sncb.be :

- Format PDF
- Carte d'Identité électronique e-ID (belge)

Titre de transport mobile acheté via l'app SNCB ou via l'app d'un partenaire reconnu

Carte émise dans le train

Supports des titres de transport électroniques achetés via sncb.be

Lorsque vous achetez un titre de transport disponible à la vente en ligne sur sncb.be, vous aurez dans la plupart des cas le choix entre 2 supports : le format PDF ou votre Carte e-ID*.

Vos titres de transport achetés via sncb.be sont nominatifs, non échangeables, non cessibles, non remboursables.

Format PDF :

Si vous choisissez le Format PDF lors de votre achat, vous recevrez votre titre de transport dans votre navigateur et dans votre boîte mail. Vous pourrez :

- soit l'imprimer (au format A4 en couleurs ou en noir et blanc)
- soit le présenter au personnel d'accompagnement du train sur l'écran de votre smartphone, tablette ou ordinateur portable.

La plupart des titres de transport au format PDF émis via sncb.be à partir comportent les données suivantes :

- Logo SNCB
- Libellé du produit
- QR-code
- Le trajet : gare de départ, gare de destination
- Type de voyage : aller simple ou aller et retour
- Date du voyage (il est possible que la date de voyage soit différente pour le voyage aller et pour le voyage retour de certains titres de transport aller-retour).
- Classe de voyage
- Prix
- Prénom et nom du voyageur
- Une référence aux Conditions de Transport qui sont d'application
- Date et heure de vente
- Numéro de vente et numéro de commande
- Texte juridique

Les autres titres de transport au format PDF comportent les données suivantes :

- nom et prénom du voyageur. Dans le cas d'un Group Ticket : nom et prénom du responsable de groupe
- le trajet : gare de départ, gare de destination, le type de ticket (simple ou aller-retour le même jour), date du voyage, classe ;
- le type de produit : libellé du produit, code-produit, pourcentage de réduction, prix ;
- opération de vente : numéro de contrôle, date de vente (= date de l'achat sur Internet), numéro de vente, numéro de OPA (= numéro de transaction) et code-barres ;

- une référence aux Conditions de Transport qui sont d'application;
- une photo liée à la date du voyage (elle change quotidiennement) ;
- uniquement en cas d'un Group Ticket : nombre de voyageurs et référence Grobo ;
- texte juridique.

Un titre de transport au format PDF est délivré par voyageur (par type de voyageurs dans le cas d'un Group ticket).

Si il s'agit d'un aller-retour, il est possible que votre titre de transport soit constitué de 2 tickets, chacun avec un QR-code distinct.

Si vous rencontrez des difficultés lors de l'achat de votre titre de transport, vous pouvez vous adresser au Service clientèle SNCB au numéro suivant : 02 607 30 00.

Lors du contrôle, présentez le PDF ainsi qu'une pièce d'identité* valable au personnel d'accompagnement du train.

Carte d'identité électronique e-ID

Si vous choisissez votre e-ID* comme support lors de votre achat, votre titre de transport est lié à l'e-ID* via votre numéro national, mais il n'est pas physiquement chargé sur l'e-ID (un lecteur de cartes n'est donc pas nécessaire).

Vous pouvez lier des titres de transport sur une même e-ID* pour plusieurs voyageurs. Dans ce cas, les voyageurs doivent toujours voyager ensemble sur le même trajet et dans la même classe.

Lors de l'achat, vous recevrez une confirmation par mail reprenant un résumé de la commande. Cette confirmation n'est pas valable comme titre de transport.

Si il s'agit d'un aller-retour, il est possible que votre titre de transport soit constitué de deux tickets, un pour l'aller et l'autre pour le retour.

Lors du contrôle, le voyageur doit toujours remettre son e-ID* valable et fonctionnant correctement au personnel d'accompagnement du train.

Vous, ou chaque voyageur vous accompagnant si vous avez effectué un achat groupé, êtes responsables de pouvoir présenter une pièce valable justifiant une réduction obtenue.

Titre de transport mobile acheté via l'app

Lorsque vous achetez un titre de transport via l'app SNCB ou l'app d'un partenaire reconnu, vous recevez sur votre smartphone ou votre tablette un titre de transport mobile sous la forme d'un code QR par trajet où sont mentionnées les informations suivantes :

- dénomination du tarif ;
- code QR (ticket aller-retour : un code-QR pour l'aller et un pour le retour) ;
- heure actuelle mise à jour constamment ;
- date et heure d'achat ;
- code-produit ;
- numéro du ticket ;
- trajet : gare de départ et de destination ;
- prénom et nom du propriétaire du compte My SNCB avec lequel le titre de transport a été acheté;
- classe de voyage et date du voyage (dans le cas d'un aller simple) ;

La délivrance du titre de transport mobile est gratuite. Lors de votre achat, une confirmation par mail vous est envoyée, reprenant un résumé de la commande. Cette confirmation n'est pas valable comme titre de transport.

Vos titres de transport achetés via l'app sont nominatifs, non échangeables, non cessibles, non remboursables.

Chaque achat permet d'acquérir un titre de transport mobile pour une ou plusieurs personne(s), voyageant ensemble. Le propriétaire du smartphone sur lequel le(s) titre(s) de transport mobile est/sont acheté(s) et est/sont délivré(s), se connecte à son compte My SNCB pour procéder à l'achat. Le titre de transport mobile est toujours valable pour le trajet, la classe et la date de voyage choisis. Les personnes voyageant ensemble peuvent être soumises à des tarifs différents. Un titre de transport mobile est délivré pour chaque tarif, par date de validité et est nominatif.

Lors du contrôle, le propriétaire* du compte My SNCB déclarera oralement sa date de naissance ou remettra son e-ID valable et fonctionnant correctement au personnel d'accompagnement du train afin de lui permettre d'effectuer les opérations de contrôle nécessaires.

Vous, ou chaque voyageur vous accompagnant si vous avez effectué un achat groupé, êtes responsables de pouvoir présenter une pièce valable justifiant une réduction obtenue.

Présentez toujours votre titre de transport mobile au personnel d'accompagnement du train sur un écran bien éclairé et lisible.

L'heure de consultation du titre de transport mobile acheté via l'app doit toujours être clairement visible à côté du code QR. L'utilisateur n'est pas autorisé à écourter, modifier, rendre illisible ou transférer de quelque façon que ce soit le code QR ainsi que les données mentionnées.

Carte émise dans le train

Lorsque vous achetez votre titre de transport à bord du train, il est lié à une Carte émise dans le train*.

Cette carte se présente sous la forme d'un ticket cartonné bleue sur lequel sont imprimés un code QR et une série de 9 chiffres.

Vous avez la possibilité de consulter/d'imprimer le titre de transport qui y est lié aux guichets d'une gare belge, aux automates de vente et sur [sncb.be](https://www.sncb.be).

Toutefois, le contenu de la Carte (Tarif à Bord* chargé) imprimé ne vaut pas titre de transport mais sert uniquement comme preuve d'achat. Seule la Carte originale délivrée par le personnel d'accompagnement du train vaut titre de transport.

Votre Carte émise dans le train* peut aussi être liée à d'autres éléments :

- une régularisation (C 170)
- une demande de remboursement d'un ticket ou une justification concernant les tickets utilisés (C6)

Vous avez la possibilité de consulter/d'imprimer les formulaires de Constat ou de demande chargés sur la Carte aux guichets d'une gare belge, aux automates de vente et sur [sncb.be](https://www.sncb.be).